

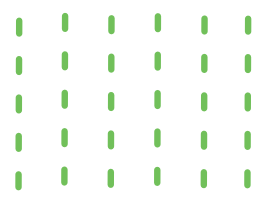


RAPPORT D'ACTIVITÉ URPS

des Chirurgiens-Dentistes
Pays de la Loire

2021





Sommaire



I. L'UNION

p. 2

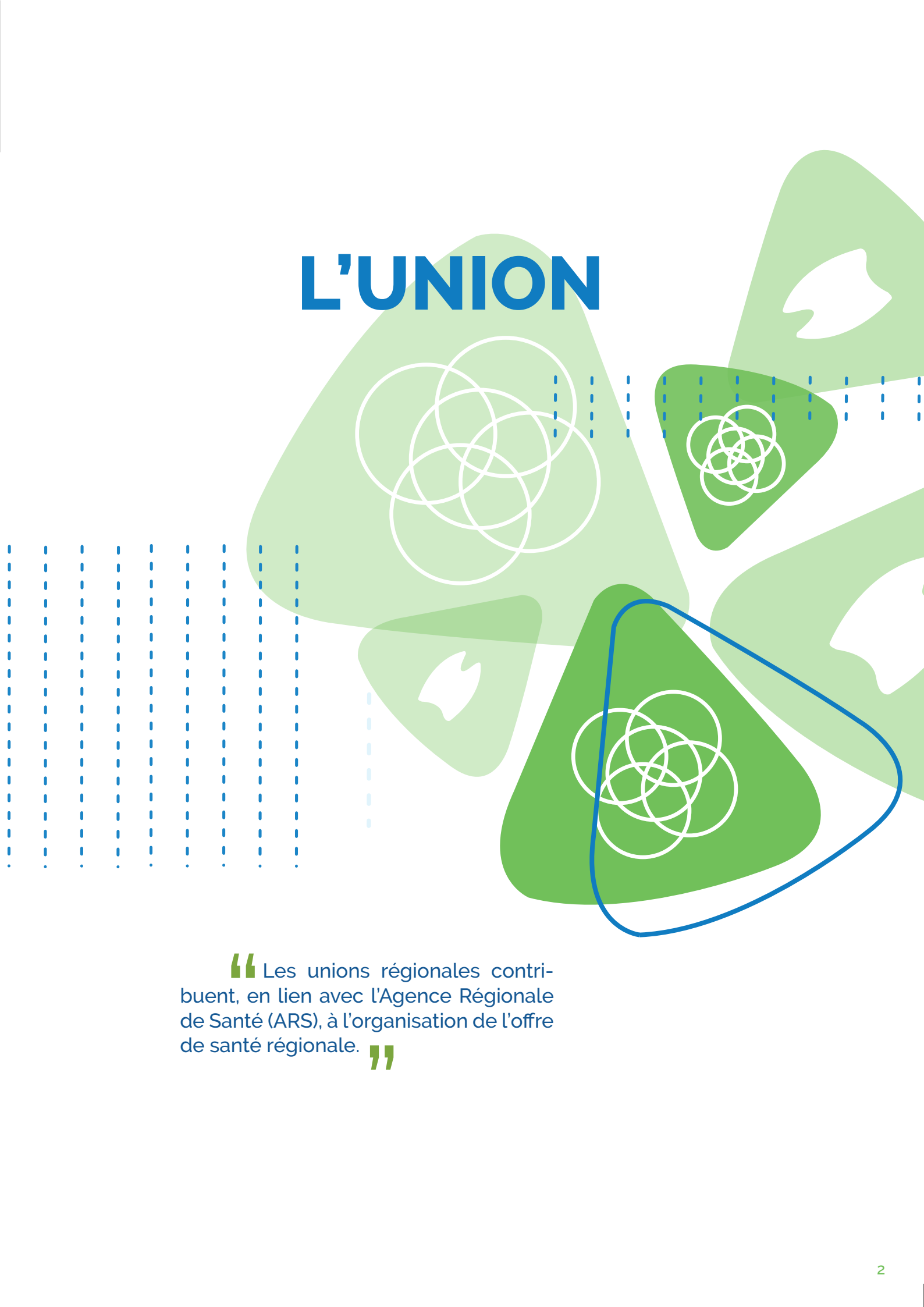
II. LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ

p. 5

III. LES ACTIONS

p. 9

L'UNION

The background features several overlapping organic green shapes. Three of these shapes contain a white Venn diagram with five overlapping circles. A solid blue line forms a large, irregular loop around the bottom-right green shape. On the left side, there are several vertical blue dashed lines of varying lengths. The title 'L'UNION' is written in a bold, blue, sans-serif font at the top left.

“ Les unions régionales contribuent, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), à l'organisation de l'offre de santé régionale. ”

Les missions

Les URPS participent :



A la préparation et à la mise en œuvre du **Projet Régional de Santé (PRS)**



A l'analyse des **besoins de santé** et de l'**offre de soins**



A l'organisation de l'**exercice professionnel**, notamment de la **permanence des soins**, la **continuité des soins** et les **nouveaux modes d'exercice**



A la mise en œuvre du **développement professionnel continu**



Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés**



Aux actions dans le domaine des **soins**, de la **prévention**, de la **veille sanitaire**, de la **gestion des crises sanitaires**, de la **promotion de la santé** et de l'**éducation thérapeutique**

Les élus

En 2021, après le second mandat d'existence de l'URPS, les membres ont été renouvelés. Les élections d'avril ont permis d'élire 12 élus. L'Assemblée générale est désormais ainsi composée :



Dr Judith Abraham,
St-Barthélemy d'Anjou (49)



Dr Dyna Boccara
La Bernerie en Retz (44)



Dr Dominique Brachet
Aizenay (85)



Dr Emmanuel Dias
Belleville sur Vie (85)



Dr Karine Gautier Le Goff
Saint Christophe du Bois (49)



Dr David Hurtrel
La Chapelle sur Erdre (44)



Dr Damien Lorre
Aizenay (85)



Dr Caroline Paluch
Saint Nazaire (44)



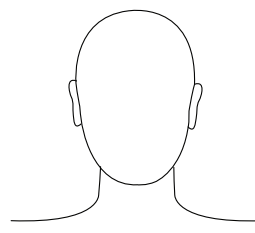
Dr Benoît Perrier
Saint Jean de Boiseau (44)



Dr Sophie-Isabelle Martin
Montsûrs (53)



Dr Clarisse Sater
Le Mans (72)



Poste vacant

- Le nouveau Bureau est ainsi composé :



Dr Damien LORRE
Président



Dr Dyna BOCARRA
Trésorière



Dr Benoît Perrier
Vice-Président



Dr Judith ABRAHAM
Vice-Présidente



Dr Dominique BRACHET
Vice-Président



Dr David HURTREL
Secrétaire



Dr Sophie Isabelle MARTIN,
Secrétaire Adjointe

Les salariés



Nadège Pechet
Assistante administrative



Vincent Le Gloahec
chargé de mission

Vie de l'Union

Les réunions de Bureau

12 janvier, 31 mai
(bilan de mandat)
et 19 octobre

L'Assemblée Générale

30 mars

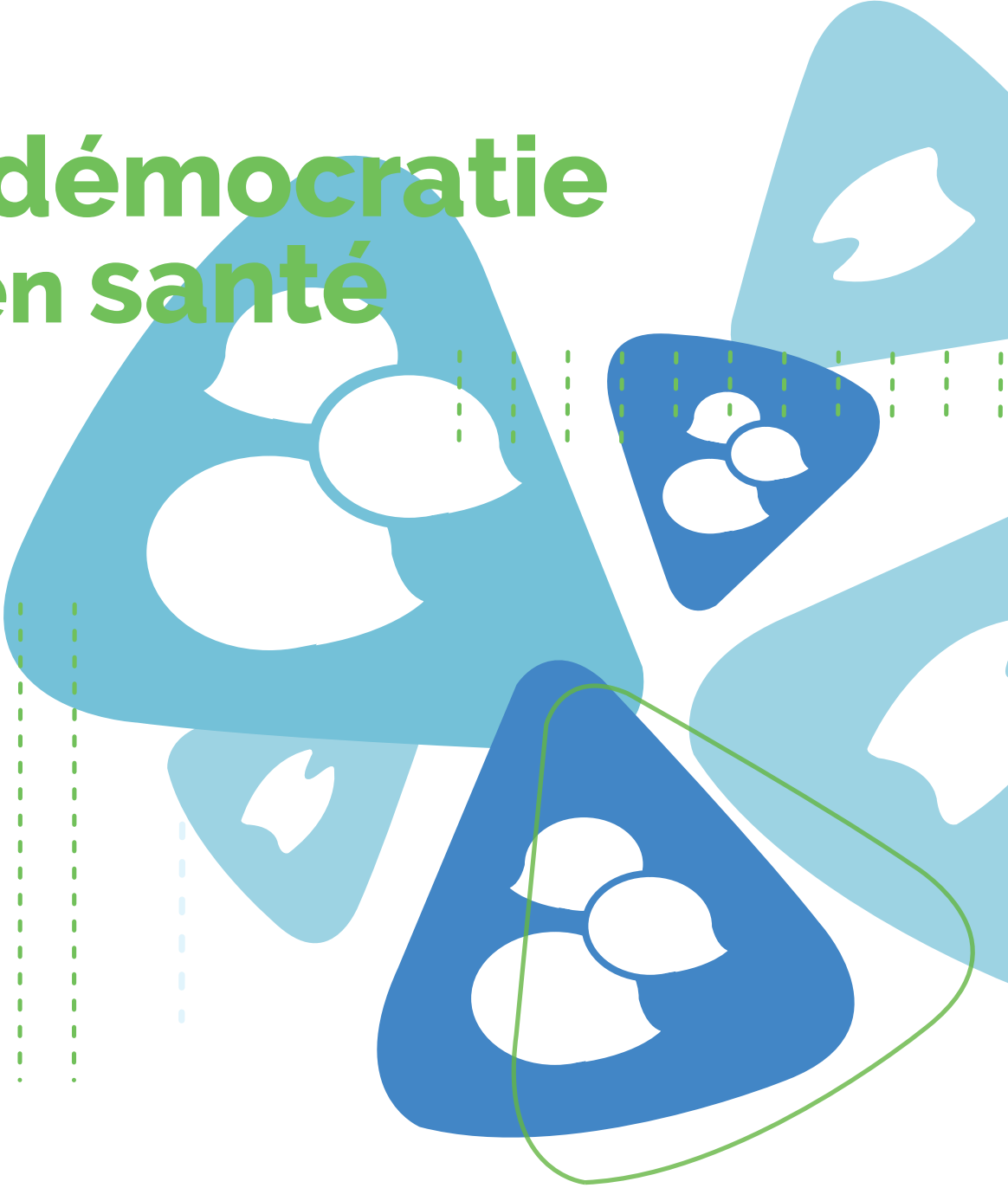
L'Assemblée Générale d'installation

Assemblée obligatoire
pour l'installation
des nouveaux élus
et la constitution du Bureau.
Elle s'est tenue le 4 juin.

La Commission de Contrôle des Finances

24 mars

La démocratie en santé



“ La démocratie en santé est une démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation¹. ”

1. Extrait de <https://www.ars.sante.fr/index.php/quest-ce-que-la-democratie-en-sante-3?parent=4203> le 22/02/2022

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA est un **organisme consultatif** qui **contribue à la définition et à la mise en place de la politique régionale** de santé. Elle répond à des demandes d'avis de la part du Directeur de l'ARS concernant les différentes décisions à prendre. Elle est constituée d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, et de commissions spécialisées : **prévention, organisation des soins, prises en charge et accompagnements médico-sociaux, droits des usagers.**

En 2021, jusqu'à la fin du mandat en cours, le **Dr Dominique Brachet** siégeait à l'assemblée plénière, à la commission permanente, et dans les commissions spécialisées organisation des soins et droits des usagers.

Désormais, les **Drs Bachet et Lorre** sont membres de la CRSA.

Assemblée plénière & commission permanente

16 mars, 30 mars,
17 mai, 19 mai, 15 juin,
12 octobre,
16 novembre,
2 décembre

CRSA-CTS ateliers participatifs

18 novembre

Commission spécialisée organisation des soins

11 mars, 27 mai,
23 septembre

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Le conseil territorial de santé est à la fois le "lieu et l'instance qui garantit un **exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité**, et celui qui garantit la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation²".

Le Dr Brachet est titulaire au sein du conseil de Vendée ; les Drs Abraham et Bruneau assurent respectivement la suppléance du poste dans le Maine et Loire, en Mayenne et en Sarthe.

Depuis 2021, les Drs Abraham et Martin sont désormais titulaires au sein du CTS du Maine et Loire et de la Mayenne.

Le Dr Brachet a participé à six réunions du CTS 85 en 2021, les Drs Abraham et Martin à une.

2. Extrait de :
<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/les-conseils-territoriaux-de-sante-3> le 22/02/2022

Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS)

Les CATS sont les structures départementales d'accompagnement aux projets des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).

Plusieurs élus représentent l'URPS dans les CATS.

44

Dr D. Boccara
29 avril

49

Dr J. Abraham
27 mai
18 novembre

53

Dr S.I. Martin
23 septembre
30 novembre

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours (CORECS)

"Le CORECS est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de **partager un diagnostic** et de **construire une réflexion prospective** sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional, et de favoriser le **développement des exercices regroupés** des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.

Il émet également un avis sur les projets de maisons de santé⁴."

Le Président de l'URPS y est membre de droit.

Le Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)

"Dans chaque département, un comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires veille à la **qualité de la distribution de l'aide médicale urgente**, à l'**organisation de la permanence des soins** et à son ajustement aux besoins de la population dans le respect d'un cahier des charges régional³."

Une réunion s'est tenue le 25 juin 2021 en Vendée ; le Dr Brachet y a participé.

Les Drs Boccara et Martin représentent l'URPS respectivement en Loire Atlantique et en Mayenne.

L'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS)

L'ONDPS est "une instance de promotion, de synthèse et de diffusion des connaissances relatives à la **démographie** et à la **formation des professions de santé**⁵."

Le Dr Brachet est membre.

Le Dr Yves Amouriq est par ailleurs missionné pour assurer la présence de l'URPS au comité régional de concertation des ressources humaines.

3. Extrait du décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

4. Extrait de la plaquette d'information "Maisons de Santé, soutien aux projets en Pays de la Loire"
http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/RPDL-ARS_Maison_de_sant%C3%A9.pdf

5. Définition extraite du site :
<http://social-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rat-tachees/article/ondps-observatoire-national-de-la-demographie-des-professions-de-sante>





Autres réunions & rencontres

Commission CESP

Le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) propose une allocation de 1 200 € brute mensuelle aux étudiants. "En échange, ils s'engagent, pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation, et pour deux ans minimum, à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée⁶".

Le Dr Judith Abraham représente l'URPS à la Commission des Pays de la Loire, qui se réunit chaque début d'année. Indisponible en 2021, Vincent Le Gloahec y a participé. Sept candidatures ont été déposées et étudiées.

Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)e-santé

Le GCS e-santé a pour mission de déployer les **systèmes d'informations partagés** pour les professionnels de santé et du secteur médico-social de la région.

Le Dr Brachet est membre du comité stratégique et a participé à plusieurs réunions en 2021.

"DAPS" de Vendée

Les dispositifs d'appui à la coordination viennent prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. Ils permettent d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé. Ils sont au service de tous les professionnels du territoire⁷.

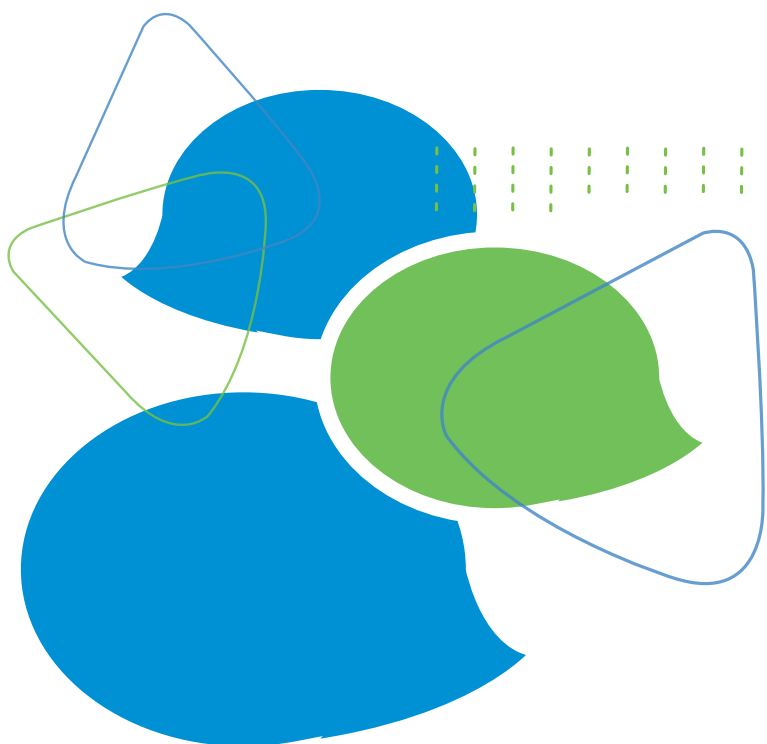
Les Drs Brachet et Dias participent à la mise en place du dispositif de Vendée.

L'Observatoire Régionale de la Santé (ORS)

Le Dr Brachet est secrétaire adjoint du Bureau de l'ORS et a participé, à ce titre, à plusieurs réunions en 2021, jusqu'à en devenir Président.

6. Extrait du site du ministère des Affaires sociales et de la santé :
futurs-et-jeunes-professionnels-de-sante/
le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp/article/le-principe-du-cesp

7. <https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/cooperations/DAC>
Le 24/02/2022



Les actions



1

Exploitation des données du Système National des Données de Santé (SNDS)

Depuis 2017, l'URPS s'est entourée des services de l'Observatoire Régional de Santé, afin d'exploiter les données du Système National des Données de Santé (SNDS).

L'objectif est de disposer de données sur la consommation de soins en région pour organiser l'offre de santé régionale et mesurer ses évolutions pour mieux répondre aux besoins de la population.



L'action

En 2021, le dernier rapport sur le recours au cabinet dentaire pour les patients traités par biphosphonates ou Dénosumab a été réalisé et sa synthèse transmise.

Les rapports complets et leurs synthèses sont disponibles sur les sites Internet de l'URPS et de l'ORS :

<https://www.orspaysdelaloire.com/>



Réalisation d'un plan d'action sur le territoire de La Carène (44)

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) des Pays de la Loire a publié en 2020 les résultats de ses travaux sur le territoire de La Carène. A partir des données du Système National des Données de Santé (SNDS), l'ORS s'est intéressé au recours au cabinet dentaire des habitants. Il en ressort :

- un recours au cabinet dentaire très en deçà des recommandations de la HAS
- des disparités de recours selon les caractéristiques démographiques et sociales
- des disparités selon l'état de santé

L'observation des données issues du registre des Cancers met en avant une surincidence et une surmortalité par cancer des voies aérodigestives supérieures chez les hommes du territoire de la Carène. Une réflexion est donc lancée afin d'identifier des actions permettant de dépister/diagnostiquer plus précocement les cancers de la bouche. L'URPS Chirurgiens-Dentistes est sollicitée par l'ARS pour identifier des actions à proposer sur ce territoire.



Les actions retenues

- Communication sur les campagnes de vaccination organisées par le CRCDC et/ou les actions de la ligue.
- Communication sur les liens entre santé bucco-dentaire et santé globale auprès des professionnels de santé du territoire.
- Elaboration d'une plaquette d'information pour les chirurgiens-dentistes (HPV, santé bucco-dentaire et information du patient).
- Sensibilisation des chirurgiens-dentistes au repérage des lésions de la muqueuse buccale, en partenariat avec l'UFSBD.

La régulation en Pays de la Loire

En novembre 2020, l'opportunité de déployer la régulation dentaire est proposée aux départements des Pays de la Loire via un appel à projet national. Coordonnée par l'URPS, une réponse portant la volonté des cinq départements de se positionner est adressée.

Le nombre de réponses est trop important. La demande est renvoyée dans une démarche article 51. Le dossier est donc approfondi et une nouvelle réponse transmise.

Cette dernière est à nouveau renvoyée en article 51, mais de manière individuelle pour chaque Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes. Trois départements adressent une réponse.

A ce jour, La Loire-Atlantique et la Sarthe bénéficient d'un financement pour déployer ce système, dans le cadre du Système d'Accès aux Soins (SAS). Le Maine et Loire et la Mayenne entrent dans la démarche article 51 en novembre 2021.



L'intérêt de la régulation dentaire ?

Les praticiens de garde fonctionnent souvent sans assistante. Cette régulation permet donc au praticien de travailler efficacement et en sécurité : il ne se concentre que sur les soins, et il n'a pas à répondre au téléphone.

La gestion du planning par le régulateur permet de n'avoir qu'un patient présent dans le cabinet (ils ont un horaire précis de prise en charge, le praticien n'a pas à gérer un afflux non maîtrisé de patients venant directement au cabinet après avoir obtenu l'adresse), et permet de gérer les temps de nettoyage et de ventilation des locaux rendus nécessaires par la covid. Sécurité également dans l'exercice face aux agressions physiques, observées lors de gardes non régulées. Cet argument est d'autant plus important que la profession se féminise. Au travers d'un questionnaire où sont répertoriés l'état civil du patient, ses coordonnées, l'objet de son appel et des données médicales, le régulateur apprécie la nécessité de fixer un rendez-vous (ces rendez-vous sont d'ailleurs fixés à intervalle défini avec le praticien). Seuls les soins urgents sont donc adressés, entraînant un allègement de la garde.



Action Nutrition Bucco-dentaire Hygiène (NBH)

L'action NBH s'est poursuivie en 2021.

Quelques éléments de bilan :

- deux 1/2 journées de formation
(= à 6 mois de la formation de deux jours) ont été organisées
- 100 bilans bucco-dentaires réalisés
chez des nouveaux entrants en EHPAD

Au dernier trimestre, l'ARS et l'URPS se sont rencontrées afin de faire le point sur l'action et d'évoquer des nouvelles orientations. Le plan d'action n'est pas définitivement validé, mais voici les grandes lignes :

> Vers les EHPAD

- Poursuivre et élargir la formation/sensibilisation au bucco-dentaire
- Poursuivre la dynamique d'accompagnement à la mise en place des bilans bucco-dentaires d'entrée

> Vers les acteurs du domicile

- Formation/sensibilisation de ces professionnels
- Transmission de messages ciblés
- Lien avec la SRAE Nutrition

> Elaboration d'un plan de communication spécifique vers d'autres acteurs pour porter la dynamique dentaire



5

La bouche dans tous ses états : manger, soigner, accompagner

Une seconde ½ journée s'est déroulée en février, toujours en partenariat entre l'URPS et ACSODENT



• Au programme :

- une conférence de Benoît Chevalier, kinésithérapeute pédiatrique "Les enjeux de l'oralité alimentaire : prévenir et accompagner le développement bucco-dentaire"
- une table ronde "Face à des situations difficiles, comment accéder à la bouche ?" en présence d'un chirurgien-dentiste, d'un parent d'enfant en situation de handicap et d'un professionnel médico-social.

72 connexions ont été décomptées au plus fort de la matinée. Des bons retours des participants sont transmis sur la conférence et les échanges lors de la table ronde.

>>> Perspectives

La journée complète (le format initial prévu avant la crise sanitaire) se tiendra en juin 2022 à Angers. Une troisième demi-journée est prévue en janvier 2022.



Acsodent
Pays de la Loire
Accès aux soins et à la santé bucco-dentaires
pour les personnes en situation de handicap

L'URPS est membre
d'ACSODENT et
siège au Conseil
d'Administration.
Plusieurs réunions
ont eu lieu en 2021.



Sensibilisation des pharmaciens d'officine à l'hygiène bucco-dentaire

(En partenariat avec l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire)

“ Le pharmacien tient une place prépondérante dans la santé bucco-dentaire, notamment dans le domaine préventif. Il représente un maillon important d'une chaîne au sein de laquelle il peut être amené à collaborer avec le médecin et le chirurgien-dentiste visant à limiter la survenue de pathologies bucco-dentaires majeures comme la carie”.

Il en est de même pour certains médicaments dont les effets indésirables sur la cavité buccale peuvent être à l'origine d'une inobservance de traitement. Le pharmacien est aujourd'hui en première ligne pour prévenir leur apparition et répondre à un patient. Il a également pour mission de responsabiliser ce dernier à la surveillance de son état bucco-dentaire et de l'inciter à des visites régulières chez le chirurgien-dentiste.

Dans ce contexte, les URPS Chirurgiens-Dentistes et Pharmaciens se sont associées pour proposer des soirées de sensibilisation des pharmaciens au bucco-dentaire.



L'action

Des soirées pour les pharmaciens et l'équipe officinale, animées par un chirurgien-dentiste, sont organisées. Les notions importantes sur l'hygiène bucco-dentaire, les dispositifs de prévention existants et les liens entre santé bucco-dentaire et certaines pathologies (ex : diabète) sont abordées. Elles débuteront en 2022, en présentiel. La plaquette, avec les “essentiels” a été finalisée en 2021.





Action régionale de communication sur le rôle et la place de la médecine bucco-dentaire et de l'exercice du métier de chirurgien-dentiste au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles

L'exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles attire de plus en plus de professionnels de santé.

Mais les chirurgiens-dentistes libéraux des territoires ne font pas systématiquement partie des équipes pluriprofessionnelles. L'une des raisons évoquées est la méconnaissance des liens entre santé bucco-dentaire et santé globale des patients, comme les interactions entre la pratique de certains actes ou certaines prescriptions avec d'autres professionnels de santé.



L'action

Afin d'améliorer la connaissance de l'exercice du métier de chirurgien-dentiste, l'URPS organise localement des réunions d'information sur « le rôle et la place de la médecine bucco-dentaire et de l'exercice du métier de chirurgien-dentiste ». Tous les professionnels exerçant au sein du projet de santé ciblé sont conviés à cette réunion, ainsi que les professionnels exerçant à proximité et/ou en étroite collaboration.

L'action se poursuivra en 2022.



Actions diverses



Participation au forum régional nutrition

Notre Union a été sollicitée pour participer au forum, organisé par la SRAE Nutrition. C'est le Dr Amélie Odier qui est intervenue et qui a apporté son expertise au cours de l'atelier "dénutrition".



Projet REPER

Portée par l'Inter-URPS, cette action vise à prévenir le maintien des capacités intrinsèques et les aptitudes fonctionnelles chez les adultes de 60 ans et plus. L'URPS apporte son soutien et participe à la réflexion sur la construction des outils.



1000 premiers jours

Fin juin, un appel à projet pour les 1000 premiers jours est lancé, et l'URPS a souhaité se positionner. Malheureusement, compte tenu du délai de réponse, aucun partenariat n'a pu aboutir. L'URPS a en revanche apporté son partenariat au projet des URPS Sage-Femmes et Pharmaciens. Des soirées pluriprofessionnelles sont prévues en mai et en juin 2022 afin de positionner chaque professionnel dans le parcours des 1000 premiers jours et, ainsi, améliorer la coordination.



Rencontre du Doyen et projet parrainage

En octobre, le Dr Lorre a souhaité rencontrer le nouveau Doyen de la faculté d'odontologie de Nantes, le Professeur Soueidan. Il a été évoqué la réalisation d'un parrainage entre les étudiants et les professionnels en exercice. Ce projet est donc travaillé et sera présenté en janvier au Bureau.



L'Inter URPS des Pays de la Loire

L'association Inter-URPS regroupe, depuis 2019, les URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, Pédiatures-Podologues, Orthophonistes, Orthoptistes, Sages-Femmes). Elle permet d'échanger sur des **thèmes et des projets communs** aux Unions, et d'appuyer le développement de l'**exercice coordonné** en région. De nombreuses réunions se sont déroulées en 2021.



Le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

L'accompagnement des professionnels de santé s'est poursuivi en 2021. De nouvelles CPTS ont vu le jour dans les Pays de la Loire, toujours accompagnées par les trois chargées de mission.



Le groupement d'employeurs

Afin de faciliter le recrutement de coordinateurs pour ces communautés, l'inter-URPS a souhaité se doter d'un groupement d'employeurs. Les coordinateurs recrutés sont salariés du groupement et mis à disposition de la CPTS concernée. Le fonctionnement et le financement du groupement sont assurés par les URPS. En 2021, l'URPS Chirurgiens-Dentistes a pris toute sa place dans cette organisation.



Le Séminaire Inter-URPS

Une nouvelle édition de ce séminaire a eu lieu le 23 novembre.

Au programme de cette journée :

- des tables rondes le matin sur les enjeux du numérique, la démocratie en santé et l'innovation, en présence de représentants du GCS e-santé, de l'ARS, de l'Assurance Maladie notamment.
- des ateliers l'après-midi sur les différents exercices coordonnés. L'objectif était de sensibiliser les nouveaux élus aux MSP, ESP et CPTS. .



Le Service d'Accès aux Soins (SAS)

La Loire-Atlantique et la Sarthe sont des départements pilotes pour sa mise en place.

"Le service d'accès aux soins est un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins. Il doit permettre d'accéder à distance à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple⁸".

L'Inter-URPS s'est rapidement saisi de ce sujet. Un chargé de mission est recruté en juin 2021.

L'URPS a participé à ce titre à plusieurs réunions. Le sujet est évoqué tous les quinze jours en Inter-URPS.

Association des Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP CLAP)

L'une des missions de cette association est d'accompagner les professionnels de santé souhaitant s'organiser en équipe de soins primaires dans la région. Toutes les URPS sont membres du conseil d'administration.

8. Extrait du site <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/article/service-d-acces-aux-soins-garantie-d-un-acces-aux-soins-partout-a-toute-heure> le 21/02/2021